

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 888

présenté par

Mme Brenier, Mme Bassire, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Reda, M. Cordier,
M. Cinieri, M. Brun, M. Le Fur, Mme Tabarot, M. Dive, Mme Louwagie et M. Cattin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

I. – Une instruction obligatoire sur le harcèlement scolaire est intégrée au cursus scolaire dès le deuxième cycle. Elle est adaptée selon les âges et les niveaux et commence dès le plus jeune âge.

Elle intègre trois thématiques : le harcèlement physique, le harcèlement moral et le harcèlement sur internet.

Les moyens employés sont définis librement par l'enseignant.

II. – Une formation complémentaire obligatoire est intégrée à la formation des enseignants, des référents et des éducateurs scolaires.

Cette formation complémentaire sensibilise le personnel scolaire à l'anticipation et à la prévention, avant la réaction et l'accompagnement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le harcèlement à l'école, c'est un enfant sur 10 qui en est victime. Pourtant, aucune référence n'en a été faite au sein de ce projet de loi. Les enfants qui en sont victimes quotidiennement représentent pourtant aujourd'hui 4 % au lycée, 10 % au collège, mais surtout 12 % en primaire. Ces chiffres, invraisemblables, ne peuvent pas être uniquement traités par des campagnes de communication ou des informations sur un site gouvernemental.

Ces mêmes enfants sont très régulièrement obligés de changer d'établissement scolaire et cela n'est pas acceptable. Nous parlons d'école de confiance, mais ces enfants eux, perdent non seulement

confiance en eux mais également en l'école, en leurs référents, enseignants, éducateurs, qui restent impuissants face à cette situation. C'est également une source de décrochage scolaire importante.

Nous ne pouvons donc pas rester sans agir. Avec une instruction obligatoire de sensibilisation au harcèlement scolaire, ses conséquences sur les enfants et les sanctions que cela peut entraîner, nous pourrions faire un premier pas. De plus, cela serait un geste fort que l'on adresserait à tous ces enfants persécutés, en leur montrant que nous entendons leur détresse et que des moyens sont mis en place afin de les aider.